

POUVOIR S'OPPOSER
**TOUJOURS
PROPOSER**



Tout commence par un choix : devenir adhérent(e) CFTC HPE

« Je suis sympathisant(e) CFTC HPE. En tant qu'abonné(e) à vos communications, j'ai déjà toutes les informations grâce au Blog et à vos communications, et en plus vous me répondez rapidement et précisément quand je pose une question. Pourquoi dépenser de l'argent pour devenir adhérent(e) ? »

Cette question est fréquente, alors voici les bonnes raisons de devenir adhérent plutôt que simple sympathisant. Des centaines de salariés HPE ont déjà fait ce choix et s'en félicitent chaque jour.

Il y a beaucoup de raisons différentes d'adhérer à la CFTC HPE :

- pour être mieux informé et défendu, pour ne plus être seul face aux réorganisations, pour soutenir notre action, pour redonner du sens à votre vie au travail, pour remercier, pour des gens, pour rendre service, pour représenter vos collègues, pour le respect des accords et politiques d'entreprise, pour nos réunions et téléconférences, pour notre convivialité et pour tous nos spécialistes

- contre les injustices et les menaces de toutes sortes

Bienvenue à la CFTC !

Il existe 2 grands niveaux de services supplémentaires quand on devient adhérent, services qui rendent au final dérisoire la cotisation payée (3 à 6 € nets par mois) :

1/ Services spécifiquement CFTC HPE

A/ Informations privilégiées

Tant qu'une information n'est pas officielle ou publique, ou libérée de toute confidentialité, elle ne peut pas être publiée. Ni sur le Blog, ni dans nos communications. Votre situation d'adhérent vous permet d'être au courant avant tout le monde de ce qui se passe ou va se passer chez HPE, bien avant que cela ne se produise :

- Réception de l'ordre du jour de votre CE dès convocation. Vous pourrez ainsi prendre connaissance, en avance de phase, des sujets qui vous concernent, et nous remonter vos questions et remarques.
- Réception des réponses DP de votre société dès leur envoi
- Téléconférence d'1h une fois par mois réservée aux adhérents.
- Réunions mensuelles sur les principaux sites Invitations aux événements CFTC HPE (repas d'équipe, événements ciblés)

L'interactivité est de mise, vous pouvez donc remonter tous les points qui sont importants pour vous et poser toutes les questions que vous voulez.

B/ Participation privilégiée

- Si une négociation vous intéresse particulièrement, vous pouvez rejoindre notre équipe de négociation étendue et participer aux téléconférences de préparation et de compte-rendu.
- Quand la CFTC HPE a un choix délicat à faire (signature non évidente d'un accord par exemple), vous serez consultés en priorité et invités à voter.

C/ Services privilégiés

- Dès réception de votre adhésion, vous recevez un kit de bienvenue comprenant un **fichier nominatif des spécialistes CFTC HPE** ayant développé une expertise particulière et de haut niveau sur un ou plusieurs sujets : vous pouvez les contacter directement à volonté en fonction de vos besoins. Nos domaines d'expertise sont très nombreux et couvrent plus de 50 sujets :

Aide à la carrière

- Bilan de compétences, formation professionnelle (CPF, VAE, CIF, DAP, période de professionnalisation), coaching/développement individuel, employabilité, entretien d'évaluation, mobilité interne, GPEC, contestation notation, passage cadre, promotion, placardisation, repositionnement...

Avantages sociaux

- Comptes épargne temps, tous les types de congés, épargne salariale, primes, logement, mutuelle santé, prévoyance, parentalité (maternité, paternité, adoption), politique voiture, retraite, CE...

Travail

- Boîtes salariales, classification professionnelle, bulletin de salaire, conditions de travail, déplacements, heures supplémentaires, astreintes, interventions planifiées, minima conventionnels, lettres d'objectifs, notation, plans de commissionnement, temps de travail, temps partiel, travail atypique, télétravail, travail planifié, repositionnement...

Et aussi : aide sociale, congé sabbatique, MVES, conseil juridique, création d'entreprise, développement durable, rupture conventionnelle, entretiens préalables, égalité et équité professionnelle, discrimination, harcèlement, handicap (visible et invisible), maladie (courte ou longue), projets humanitaires, Pôle Emploi, prud'hommes...

Vous bénéficierez d'un accès exclusif à nos téléconférences à thèmes (que nous lançons et faisons vivre et évoluer en fonction du contexte social HPE) et aux services d'aide à nos adhérents.

- Nous vous proposons régulièrement des formations de nature sociale, économique et syndicale.

2/ Services Fédération de la Métallurgie et Confédération CFTC

A/ Protection sociale (avec Humanis)

Notice d'information ici : <http://www.cftcmetallurgie.com/fr/article-1703.html>



En tant qu'adhérent à jour de votre cotisation syndicale, vous bénéficiez d'une **garantie « décès toutes causes »**, qui représente le versement d'un capital de **5000 euros** en cas de décès au bénéficiaire qui aura été désigné, ou au bénéficiaire par défaut. **Votre conjoint peut souscrire également pour seulement 15 € par an.**

Cette garantie se cumule avec toute autre prestation de même nature dont vous pourriez bénéficier par ailleurs (prévoyance Mercer par exemple).

La garantie a pour objet de verser un **capital de 5000 €** en cas de décès de l'adhérent au bénéficiaire qui aura été désigné. Il s'agit d'une garantie "décès toutes causes", hormis les exclusions légales habituelles (décès résultant d'une guerre civile, de la pratique de sports aériens, d'un accident causé ou provoqué par le fait intentionnel de la personne couverte ...).

B/ Défense des consommateurs (avec l'Union européenne d'action sociale des usagers et consommateurs - UEASUC)



Vous bénéficiez des services d'un organisme de défense des consommateurs et d'action sociale (consultation et conseils).

Celui-ci travaille en étroite collaboration avec des spécialistes de la consommation. Il vous aide à défendre au mieux vos intérêts et apporte un suivi de qualité pour faire valoir vos droits dans les démarches contentieuses.

Domaines de compétences : automobile (achat, réparations, conflits avec un garagiste), assurances, banques, achats en magasin ou en foire d'exposition, accès Internet, téléphonie, immobilier, santé, crédits, locations (charges, cautions...), surendettement...

En tant qu'adhérent CFTC Métallurgie, vous êtes gratuitement affilié à l'UEASUC (sinon le coût est de 40 €). Il suffit ensuite de payer 40 € (dont une majorité déductible des impôts) à l'ouverture de chaque dossier d'action sociale que vous déclencherez.

C/ La protection MACIF, pour tous les adhérents CFTC !

1. Conseils juridiques suite à des litiges de votre vie personnelle

Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage... Pour une recherche approfondie, un délai de 48 heures peut être nécessaire.

Ce service est ouvert du lundi au samedi inclus de 8h à 19h sans interruption.

2. Solidarité Vie Syndicale :

Ce contrat vous protège en votre qualité d'adhérent en cas d'accident dans le cadre de votre activité syndicale (exercice d'un mandat, réunions, formations...)

Par conséquent, ce contrat de protection embrasse les 4 domaines de risques suivants :

- Les dommages corporels dus à un accident
- L'assistance
- La responsabilité civile
- Les dommages au véhicule (vol, vandalisme, accident avec tiers identifié)

3. Protection Juridique Vie au Travail

Vous devez justifier de 6 mois de cotisation. Ce contrat vous défend dans un litige qui vous oppose à votre employeur (licenciement individuel ou mesure disciplinaire) mais aussi lorsque votre responsabilité personnelle est mise en cause avec un tiers à la suite d'une faute ou d'une erreur dans l'exercice de vos fonctions professionnelles.

Selon certaines dispositions, il prévoit la mise à disposition d'un avocat ou le défraiement de votre avocat et la prise en charge des frais de justice :

Dans le cadre des relations avec l'employeur :

Le contrat a pour objet de prendre en charge la défense, amiable ou judiciaire, des intérêts du salarié syndiqué CFTC à l'occasion de litiges liés au contrat de travail l'opposant à son employeur à la suite de la notification :

- d'un licenciement :
 - disciplinaire,
 - pour inaptitude,
- ou de toute autre sanction disciplinaire : mise à pied disciplinaire, les rétrogradations, les mutations.

Dans le cadre des relations avec un tiers autre que l'employeur :

Tout salarié peut, dans l'exercice de son métier, faire l'objet de poursuites à la suite d'un dommage occasionné à un tiers. Le contrat a pour objet d'assurer la défense de tout adhérent CFTC dans l'exercice de ses activités professionnelles lorsque sa responsabilité est recherchée devant une juridiction pénale, civile ou administrative à la suite d'une faute, d'une négligence ou d'une omission non intentionnelle.

Si vous êtes victime de violences volontaires occasionnées par un tiers : pour toute incapacité totale de travail supérieure à 10 jours, le contrat prend en charge les frais de recours contre l'auteur des faits et l'assistance psychologique. Raison de plus pour adhérer sans tarder !

D/ - Et également (hors contrat MACIF)

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un large **réseau de conseillers juridiques et conseillers du salarié**, de défenseurs prudhommaux, de conseillers prudhommes, de militants compétents vis-à-vis de votre profession. Autant de soutiens pour y voir clair et être bien défendu !

Vous pouvez également bénéficier de conseils auprès d'un **réseau de 4000 mandatés** désignés auprès d'organismes paritaires (Pôle Emploi, logement, sécurité sociale, FONGECIF..) et installés près de chez vous. Toute demande de mise en contact sera honorée sous 72 heures.

E/ - Une communauté Facebook et Twitter

Forte de milliers de « fans », la communauté Facebook de la CFTC permet de suivre en temps réel les communiqués de presse, les photos et vidéos de la CFTC, l'agenda des prochains grands événements de la CFTC et bien plus encore : www.facebook.com/syndicatCFTC

Vous pouvez aussi twitter CFTC sur www.twitter.com/syndicatCFTC

Le saviez-vous ? Le premier réseau social d'entraide et de solidarité d'HPE en France, c'est la CFTC forte de ses presque 500 adhérentes et adhérents, du [Blog](#) et aussi de sa présence sur [Facebook](#).

F/ - Des informations disponibles au plus tôt

Etre adhérent à la CFTC, c'est aussi bénéficier de communications locales et nationales. A ce titre, la CFTC met à votre disposition les publications suivantes :

La Vie à défendre, bimestriel : magazine des adhérents de la CFTC, il traite de l'actualité sociale, économique et syndicale. Il offre une information accessible à tous.

Espace adhérent du site internet www.cftc.fr : retrouvez toute l'actualité CFTC sur le site internet : conseils, articles, communiqués... et à travers son espace réservé aux adhérents, des informations plus confidentielles (accessibles avec votre numéro personnel d'adhérent).

Les lettres d'information « flashcom » et « e-lettre confédérale » : inscrivez-vous aux newsletters afin de recevoir en temps réel nos communications : 2 fois par semaine, le flashcom vous donne une brève information politique et syndicale. La « e-lettre » confédérale vous donne un décryptage hebdomadaire de l'actualité économique et syndicale.

Comment adhérer ? Il suffit d'écrire à cftchp@hpe.com ou de contacter quelqu'un de notre équipe :



→ [Vos représentants du personnel CFTC HPE](#)